Amundi STOXX Europe 600 ESG II UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication Publicitaire

31/10/2026

ACTIONS

Objectif d'investissement

: Le compartiment est un OPCVM à gestion passive, qui reproduit la composition d'un indice. Le compartiment réplique l'indice de référence STOXX Europe 600 ESG + Net Return (ISIN CH0462361772) (l'« indice » de ce compartiment) et a pour objectif de fournir aux investisseurs un rendement basé sur les performances de l'indice STOXX Europe 600 ESG+. Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'indice calculé par STOXX Ltd. réplique les performances d'environ 480 valeurs de l'indice STOXX Europe 600 après l'application d'un certain nombre de critères d'évaluation de la conformité, de l'engagement et de la performance ESG du fournisseur de données International Shareholder Services Inc (« ISS-ESG »). Les entreprises qui ne répondent pas aux critères de l'évaluation basée sur les normes ISS-ESG ou qui sont impliquées dans des armes controversées ne sont pas éligibles à la sélection. Des filtres d'exclusion supplémentaires sont utilisés pour contrôler les entreprises actives dans les secteurs du tabac, du charbon thermique, des combustibles fossiles, du pétrole et du gaz non conventionnels, des armes à feu civiles et des contrats militaires. Ces contrôles incluent les exclusions énumérées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du Règlement délégué (UE) 2020/1818, dans sa version actualisée. Les titres restants sont classés par ordre décroissant de leurs évaluations ESG au sein de groupes sectoriels préalablement définis. L'indice STOXX Europe 600 ESG+ sélectionne les titres les mieux classés dans chacun des secteurs ICB jusqu'à ce que le nombre de titres sélectionnés atteigne 80 % du nombre de titres compris dans l'indice STOXX Europe 600. En ce qui concerne l'énergie nucléaire et le gaz naturel, la société de gestion peut, dans le cadre de l'indice à reproduire, acquérir des actifs d'émetteurs ou de sociétés en portefeuille qui génèrent leurs revenus par des activités liées à la production d'énergie ou à d'autres utilisations de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, et à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus dans la partie spécifique au compartiment, à la rubrique « Description de l'indice sous-jacent du compartiment ». Le rééquilibrage est effectué chaque trimestre. Les opérations de repondération ont une incidence sur les coûts à payer par le compartiment et donc sur les performances du compartiment. Un calcul basé sur les performances de l'indice peut engendrer une erreur de suivi pouvant atteindre 2 %. Des informations sur l'indice sont disponibles sur Internet à l'adresse https://stoxx.com/index/sxxresgp/. Conformément aux conditions de placement et aux principes et limites de placement décrits dans le prospectus, le compartiment s'efforcera d'atteindre l'objectif d'investissement en acquérant toutes les composantes de l'indice (ou, exceptionnellement, un nombre important de celles-ci) dans la même proportion que l'indice (tel que déterminé par le gestionnaire d'investissement). Les ETF entièrement répliqués peuvent ne pas contenir toutes les composantes ou la pondération exacte d'une composante dans l'indice de référence. Au lieu de cela, ils peuvent chercher à s'exposer à cet indice de référence en utilisant des techniques d'optimisation (appelées échantillonnage) et/ou en investissant dans des titres qui ne sont pas des composantes d'un indice de référence. Des opérations de prêt et de mise en pension de titres ne peuvent pas être conclues. Le compartiment peut investir un maximum de 10 % de ses actifs dans des parts d'autres OPCVM ou OPC nationaux ou étrangers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'est possible que dans des situations particulières, dans l'intérêt des investisseurs. La valeur des instruments financiers dérivés ne doit pas dépasser 10 % du compartiment. Au moins 92 % de la valeur des actifs spéciaux de l'OPCVM sont investis dans des capitaux au sens de la § 2, paragraphe 8, de la Loi sur la fiscalité des investissements.

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)

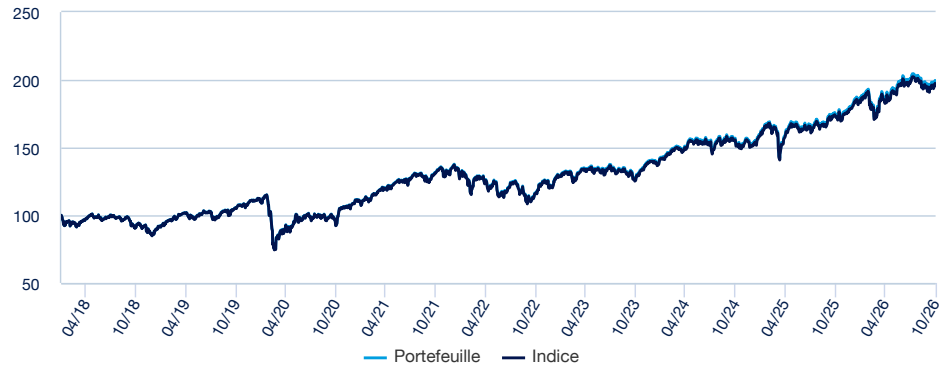

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	13,16%	12,75%	13,75%	15,95%
Volatilité de l'indice	13,17%	12,80%	13,80%	16,08%
Tracking Error ex-post	0,10%	0,12%	0,14%	0,21%
Ratio de sharpe	0,92	0,97	0,46	0,47

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.
L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 30/12/2025	1 mois 30/09/2026	3 mois 31/07/2026	1 an 31/10/2025	3 ans 31/10/2023	5 ans 29/10/2021	Depuis le 29/01/2018
Portefeuille	9,43%	1,28%	-0,92%	14,20%	56,17%	50,86%	98,71%
Indice	9,23%	1,28%	-0,91%	14,02%	55,56%	49,80%	96,52%
Ecart	0,20%	0,00%	-0,01%	0,18%	0,62%	1,06%	2,19%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	19,37%	8,04%	16,66%	-11,30%	25,38%	-1,67%	27,38%	-	-	-
Indice	19,23%	7,91%	16,32%	-11,33%	25,25%	-1,77%	27,46%	-	-	-
Ecart	0,14%	0,13%	0,34%	0,03%	0,13%	0,10%	-0,08%	-	-	-

** Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile.* ***Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.*** *Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier…). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.*

Amundi STOXX Europe 600 ESG II UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication Publicitaire
31/10/2026

ACTIONS ■

Indicateur de risque ***(Source : Fund Admin)***



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen Dans des conditions de marché très défavorables, il est possible que la capacité à répondre à votre demande de restitution de capitaux soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit. Veuillez vous reporter au prospectus ou au document d'information clé pour l'investisseur d'Amundi DE.

Caractéristiques (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL)	**D : 63,23 EUR (30/10/2026)**
Actif géré	**658,20 (millions EUR ; 30/10/2026)**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20%
Code ISIN	**D : DE000ETF9603**
Code Bloomberg	**D : E960 GY**
Type de Réplication	**Physique**
Indice de référence	**100% STOXX EUROPE 600 ESG+**
Affectation des sommes distribuables	**Distribution**
Dernier dividende	1,5600 (EUR ; 04/08/2026)
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Allemand
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	06/12/2022: Amundi Asset Management
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE
Valorisateur	BNP Paribas S.A. Niederlassung Deutschland
Dépositaire	BNP Paribas S.A. Niederlassung Deutschland
Commissaire aux comptes	EY GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Date de création du compartiment/OPC	29/01/2018
Date de création de la classe	29/01/2018
VL de lancement	39,98 (EUR ; 29/01/2018)
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 16:30
Clôture fiscale	Juin
Commission de surperformance	Non
Historique de l'indice de référence	23/07/2024 : 100.00% STOXX EUROPE 600 ESG+ 29/01/2018 : 100.00% IDX CLOS - STOXX EUROPE 600 ESG BROAD MARKET NET RETURN INDEX

Amundi STOXX Europe 600 ESG II UCITS ETF Dist

ACTIONS

REPORTING
Communication Publicitaire
31/10/2026

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice calculé par STOXX Ltd. réplique les performances d'environ 480 valeurs de l'indice STOXX® Europe 600 après l'application d'un certain nombre de critères d'évaluation de la conformité, de l'engagement et des performances ESG. Les entreprises qui ne répondent pas aux critères de l'évaluation basée sur les normes ISS-ESG ou qui sont impliquées dans des armes controversées ne sont pas éligibles à la sélection. Des filtres d'exclusion supplémentaires sont utilisés pour contrôler les entreprises actives dans les secteurs du tabac, du charbon thermique, du pétrole et du gaz non conventionnels, des armes à feu civiles et des contrats militaires. Les titres restants sont classés par ordre décroissant de leurs évaluations ESG au sein de groupes sectoriels préalablement définis. L'indice STOXX® Europe 600 ESG+ sélectionne les titres les mieux classés dans chacun des secteurs ICB jusqu'à ce que le nombre de titres sélectionnés® atteigne 80 % du nombre de titres compris dans l'indice STOXX Europe 600.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**
Exposition : **Europe**

Nombre de valeurs : **475**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
ASML HOLDING NV	5,25%
ROCHE HLDG AG-GENUSS CHF	2,75%
NOVARTIS AG-REG	2,44%
HSBC HOLDING PLC GBP	2,39%
ASTRAZENECA GBP	2,18%
NESTLE SA-REG	2,08%
SAP SE / XETRA	1,89%
SIEMENS AG-REG	1,80%
ALLIANZ SE-REG	1,50%
BANCO SANTANDER SA MADRID	1,42%
Total	**23,68%**

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)

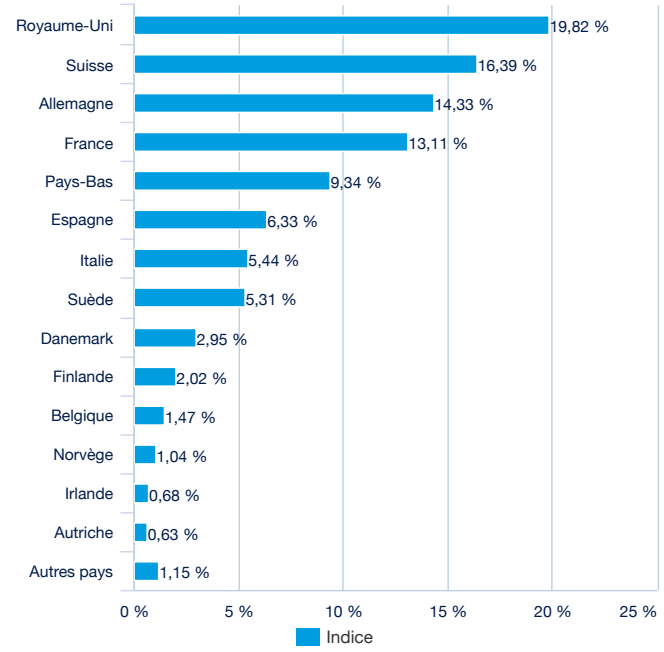

Secteurs de l'indice (source : Amundi)

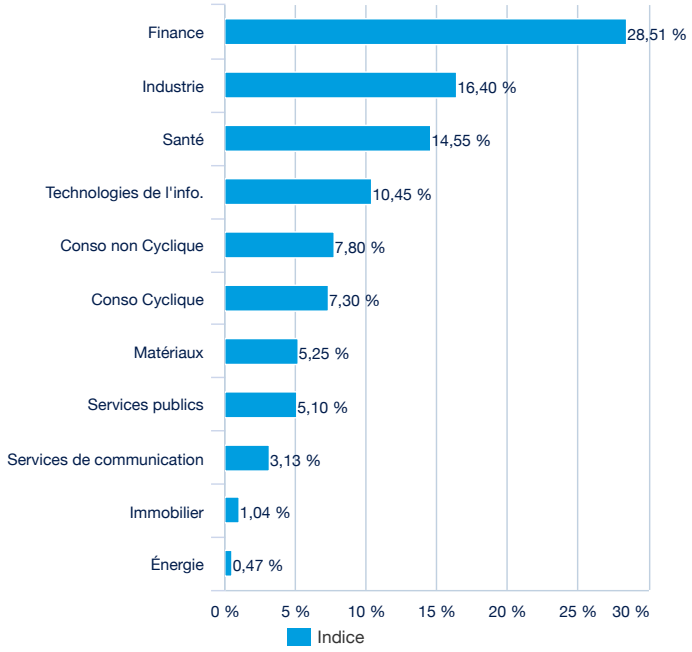

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	CHF	CB1EUCHF SW	CB1EUCCH	CB1EU6.S	CB1EUCHFINAV=SOLA
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	E960 GY	E960EUIV	E960.DE	E960EURINAV=SOLA

Fournisseurs d'indices

STOXX et ses concédants de licence (les « Concédants ») n'entretiennent aucune relation avec Amundi Asset Management, autrement que pour l'octroi de licence de l'indice ® et des marques déposées associées pour une utilisation se rapportant au compartiment. STOXX et ses Concédants : - Ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas le compartiment . - Ne recommandent pas à quiconque d'investir dans le compartiment ni dans aucune autre action. - N'assument aucune responsabilité et ne prennent aucune décision concernant le calendrier, les montants des parts et la valorisation du compartiment. - N'assument aucune responsabilité quant à l'administration, à la gestion ou à la commercialisation du compartiment. - Ne prennent pas en compte les besoins du compartiment ou de ses porteurs de parts lors de la définition, de la constitution ou du calcul de l'indice et ne sont pas dans l'obligation de le faire. STOXX et ses Concédants n'ont aucune responsabilité au titre du compartiment . En particulier : - STOXX et ses Concédants ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et récusent toute garantie concernant : * les résultats pouvant être obtenus par le compartiment, le porteur de parts de celui-ci ou toute autre personne en rapport avec l'utilisation de l'indice et des données comprises dans celui-ci ; * l'exactitude et l'exhaustivité de l'indice et de ses données ; * la qualité marchande et l'adéquation à une fin ou une utilisation particulière de l'indice et de ses données ; - STOXX et ses Concédants déclinent toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou d'interruption de l'indice ou de ses données ; - STOXX et ses Concédants ne pourront en aucun cas être tenus responsables de quelconques pertes de bénéfices, dommages ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, quand bien même ils auraient été avisés de leur éventualité. Le contrat de licence entre Amundi Asset Management et STOXX concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment ou d'autres tierces parties.

Avertissement

Mentions relatives à la société de gestion et au fonds
Le Fonds est décrit dans un Document d'informations clés (DIC) et dans un prospectus. Le DIC (ou KID) doit être mis à la disposition des souscripteurs potentiels avant la souscription.
Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le KID en français sont disponibles gratuitement sur www.amundi.com, www.amundietf.com. Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et de Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV et d'Amundi ETF II ICAV).
S'agissant des Fonds admis sur un marché réglementé, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence.

Le Fonds n'offre aucune garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité de son investissement initial, notamment en cas de baisse de l'indice de référence. La souscription à un OPCVM peut comporter des risques. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le profil de risque du Fonds, qui est décrit en détail dans le prospectus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépendra de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de sa situation financière, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, ainsi que de sa volonté d'accepter des risques ou au contraire de sa préférence à investir avec prudence. Il est également fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin d'éviter de s'exposer uniquement aux risques de ce FCP. L'investisseur est donc invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseils habituels (juridique, fiscal, financier et/ou comptable) avant toute acquisition de parts du FCP.
La source des données contenues dans ce document est Amundi Asset Management sauf mention contraire.

Politique de transparence du portefeuille et avertissement sur le marché secondaire
La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs du fonds sont disponibles sur amundietf.com. Les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple un courtier en valeurs mobilières) et peuvent encourir des frais pour cela. Les investisseurs peuvent payer plus que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des actions et peuvent recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils les vendent.